



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :

Monsieur Pascal Reber, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en remplacement d'une chaudière à mazout, Parcelle 224, No Folio 2, Lieu-dit Au Recard, Zone habitation faible densité, propriété du requérant.

Ce projet comporte une demande de dérogation au RCCZ, art. 73, Distance à la limite de propriété.

Numéro pour consultation eConstruction : e67f6369

Coordonnées : 2'555'066 1'136'757

Auteur des plans : Pellouchoud & Cie Electricité-Chauffage

Expiration du délai : 17.08.2026

Les dossiers sont à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, sur rendez-vous. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Port-Valais, Place de la Gare 1, 1897 Le Bouveret, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Port-Valais, le 17 juillet 2026

Administration communale



Commune
de Port-Valais
ADMINISTRATION COMMUNALE

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par :

Madame Françoise Martano, 1897 Les Evouettes, pour le changement de teinte des façades du bâtiment sur la parcelle n° 2855, lieu-dit Aux Severeux, zone habitation de moyenne de densité A, propriété de Mesdames Aurélie Sottile et Valentine Martano.

Coordonnées : 2'556'810 / 1'135'085

Auteur des plans : Le requérant

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés sur rendez-vous.

Port-Valais, le 17 juillet 2026

Administration communale